



Prise en charge financière constructeur - maitre d'oeuvre

Par **Haÿ Sophie**, le **04/01/2012 à 16:00**

Bonjour,

Nous avons signé une commande pour la construction d'un bâtiment dont les plans ont été réalisés par un architecte diplômé, recommandé par le constructeur.

Le constructeur s'aperçoit à la prise de cote sur chantier, qu'il y a besoin d'une demande de protection d'une ligne électrique moyenne tension pour la sécurité des salariés au montage du bâtiment.

Cette ligne était connue de leur service (Plusieurs visites sur site) et inscrite sur les plans de l'architecte, avant validation du projet.

Le constructeur fait la demande auprès de ERDF mais refuse la prise en charge financière de l'opération prétextant que c'est au maître d'oeuvre de couvrir les frais.

ERDF nous alerte et confirme que ce n'est pas à nous de payer.

Pouvez-vous m'éclairer sur le sujet ?

Mme Haÿ 06 98 72 32 45

Par **pat76**, le **04/01/2012 à 16:30**

Bonjour

C'est à l'employeur de prendre toute les mesures pour assurer la sécurité de ses salariés.
C'est donc à lui de payer la protection de la ligne électrique.